

## **Motion des professeurs et parents d'élèves du collège René Nicklès**

(à joindre au compte-rendu du Conseil d'administration du 2 février 2012)

Conscients des contraintes posées à l'équipe de direction par une DHG toujours aussi étreinte et aussi de son souci de faire au mieux avec peu, nous ne pouvons cependant pas l'approuver même si le vote porte essentiellement sur sa répartition.

Nous rappelons que la situation que connaît notre collège s'inscrit dans un contexte général de réduction des moyens alloués à l'Education nationale. Notre académie connaît pour la rentrée 2011 le triste record de 803 suppressions de postes dont 425 pour l'enseignement secondaire. Les conséquences les plus inquiétantes vont être l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la diminution de l'offre éducative, ainsi que des moyens de remplacement réduits à la portion congrue. La distribution d'heures supplémentaires contribue par ailleurs à ces suppressions massives. Elle empêche aussi des collègues déjà en complément de service d'augmenter leur temps de présence dans un établissement donc de s'intégrer davantage ou de s'investir dans des projets pédagogiques. Enfin elle bloque les possibilités de remplacement ponctuel à l'interne, les professeurs étant déjà trop pris par un emploi du temps abondé en HSA.

L'examen de la répartition de la DHG pour la rentrée 2012 nous conduit ainsi à faire quelques remarques :

- Le montant global de la DHG pour le collège a augmenté de 2 heures par rapport à 2011, cela tient à la remontée des effectifs qui s'amorce et dont on ne peut que se réjouir. Le montant des HSA est quant à lui encore en progression de 1h. Ce sont donc 15,5 HSA qui ont été distribuées sur les 17 attribuées. Ainsi 6h seront affectées à la seule discipline du français. Le collègue attendu sur le poste de lettres classiques se voit attribuer 3h supplémentaires sans que l'on sache s'il pourra les effectuer, si l'on imagine que ce soit par exemple un stagiaire. En revanche si ces HSA pouvaient être converties en BMP, cela permettrait à un collègue de venir pour un complément de service reçu de 3h, voire 6, si l'on compte les 3h imparties à l'autre collègue de lettres, ce qui serait encore mieux.

- La suppression de la classe bilingue en 6e en allemand ne fait que confirmer notre inquiétude émise l'an passé. Elle annonce la disparition de la discipline au collège, voire dans bon nombre d'autres établissements, et réduit l'offre pour les élèves du secteur. C'est en contradiction totale avec la situation géographique de la Lorraine proche de l'Allemagne et avec l'atout que représente la pratique de la langue pour une jeunesse appelée à travailler de plus en plus au sein de l'Europe et dans le monde de l'entreprise. La collègue connaîtra vraisemblablement la fermeture de son poste l'an prochain bien qu'elle ait choisi la CPA et soit prochainement en retraite. Les liens franco-allemands tissés et entretenus grâce à l'investissement sans faille de la collègue dans les échanges entre nos deux pays vont en pâtir sérieusement et c'est plus que regrettable !

- La situation du latin demeure critique puisqu'il n'est sauvé en 5<sup>e</sup> qu'in extremis, le quota minimum d'inscriptions étant désormais relevé à 15 élèves. Là encore l'inquiétude est de mise pour les années à venir. On ne peut que s'interroger sur l'absence de volonté de promouvoir la discipline, ô combien utile dans bon nombre d'autres, à commencer par le français.

- En SEGPA, seuls deux ateliers sont prévus pour 17 élèves de 3<sup>e</sup>. L'atelier vente distribution magasinage est donc susceptible de disparaître alors que le choix avait été fait l'an dernier de le conserver. Cette décision est lourde de conséquences puisque l'offre éducative s'en trouvera réduite d'une part et que d'autre part 4 élèves de la classe ULIS qui seraient intéressés par cette option se la verront refuser.

En conclusion si l'on peut se féliciter que les effectifs semblent remonter au collège, on ne peut que déplorer la restriction de l'offre qui obligera précisément une part des élèves potentiels à s'en détourner. Des moyens supplémentaires permettraient d'éviter cette probable fuite et d'offrir des conditions d'enseignement comme d'éducation à la hauteur de l'enjeu du Plan collèges nouvelles générations. Rappelons qu'il s'agit dans ce projet d'augmenter substantiellement nos effectifs et de favoriser la mixité sociale.

En conséquence les représentants des enseignants et des parents d'élèves du collège René Nicklès voteront contre la répartition de la DHG n'ayant que ce moyen pour faire valoir leur désapprobation.